



FICHE SIGNALÉTIQUE

HERTEL PRO

NETTOYANT DEGRAISSANT 375

Date effective :06-Avril-2016

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT	
Nom commercial du produit :	HERTEL PRO NETTOYANT DEGRAISSANT 375
Nom chimique :	Mélange
Usages du produit:	Nettoyant dégraissant
Famille chimique :	Nettoyant dégraissant
Nom fabricant :	LAVO Inc
Adresse :	11900 Boul. Saint-Jean Baptiste, Montréal, Québec, Canada H1C 2J3
Téléphone :	1-800-361-6898 ou 514-526-7783
En cas d'urgence (24h) :	CANUTEC (transport) 1-613-996-6666

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS	
Description générale des risques :	DANGER - CORROSIF.
EFFETS ÉVENTUELS SUR LA SANTÉ à court terme:	
Voies d'exposition : Yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.	
Yeux :	Peut causer des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.
Peau :	Peut causer des brûlures chimiques.
Ingestion :	Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.
Inhalation :	Nocif en cas d'inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Organes cibles	Yeux. Système respiratoire. Peau.
Effets chroniques	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.
Signes et symptômes :	Le produit peut causer des brûlures aux yeux, à la peau et aux membranes muqueuses.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS		
Ingrédients dangereux	CAS	Pourcentage
Xylene sulfonate de sodium	1300-72-7	3 – 7 %
Méthyl éther dipropylène glycol	34590-94-8	3 – 7 %
Alcools éthoxylés C7-C21	68991-48-0	1 – 5 %
métaSilicate de sodium	1344-09-8	1 – 5 %
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 – 3 %
Ethyl Diamine Tetra Acétate de Sodium	64-02-08	1 – 3 %
Alkyl Alcool éthoxylés C9-C11	68439-46-3	< 1.5 %

SECTION 4 : PREMIERS SOINS	
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.
Contact avec la peau :	Rincer immédiatement à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion :	Ne pas faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Inhalation :	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale
Notes au médecin :	Les symptômes peuvent être différés. Traiter de façon symptomatique.



FICHE SIGNALÉTIQUE

HERTEL PRO

NETTOYANT DEGRAISSANT 375

Date effective :06-Avril-2016

SECTION 4 : PREMIERS SOINS (SUITE)

Conseils généraux :	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer la fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants
----------------------------	--

SECTION 5 : MESURE A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Propriétés inflammable :	Non inflammable d'après les critères du SIMDUT.
Moyens d'extinction :	Poudre chimique. Mousse d'alcool. Dioxyde de carbone. Brouillard.
Protection pour les pompiers :	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques :	Pas disponible
Équipement spécial pour combattre les incendies :	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Produits dangereux résultant de la combustion:	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone

SECTION 6 : MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles :	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriée. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.
Méthodes de contention :	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
Méthodes de nettoyage :	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire :	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Exigences en matière d'entreposage :	Tenir hors de la portée des enfants.
Température de stockage :	5 – 30 °C. Éviter le gel et les températures élevées.

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition	ACGIH TLV	
	CAS	TWA
Ingrédients		
Xylene sulfonate de sodium	1300-72-7	Non disponible
Méthyl éther dipropylène glycol	34590-94-8	100 ppm cutanée
Alcools éthoxylés C7-C21	68991-48-0	Non disponible
Métasilicate de sodium	1344-09-8	Non disponible
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	2 mg/m ³ plafond
Ethyl Diamine Tetra acétate de Sodium	60-00-08	Non disponible
Alkyl Alcool éthoxylés C9 – C11	68439-46-3	Non disponible



FICHE SIGNALÉTIQUE

HERTEL PRO

NETTOYANT DEGRAISSANT 375

Date effective :06-Avril-2016

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (SUITE)

Mesures d'ingénierie :	Ventilation générale adéquate.
Protection des yeux/du visage :	Porter des lunettes de sûreté ou un écran facial si le contact avec les yeux est possible.
Protection de la peau :	Des gants en caoutchouc. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
Protection respiratoire :	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Considérations générales d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.	

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide	Apparence	Liquide incolore
Odeur	Caractéristique	Seuil olfactif	Non disponible
pH	12.8 – 13.85	Solubilité dans l'eau	Miscible
Point d'ébullition	Non disponible	Vitesse d'évaporation	Non disponible
Point de fusion/de gel	Non disponible	Viscosité	Non disponible
Pression de vapeur mmHg	Non disponible	Température d'auto inflammation	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible	Limite inférieure d'inflammabilité	Non disponible
Densité	1.01 – 1.09	Limite supérieure d'inflammabilité	Non disponible
Coefficient de répartition eau/huile	Non disponible	Densité gazeuse	Non disponible

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité:	Ce produit peut entrer en réaction avec des acides forts.
Risques de réactions dangereuses :	N'est pas prévu selon les conditions prescrites de manutention et d'entreposage.
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter :	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Substances incompatibles:	Acides. Des agents d'oxydation.
Produits de décomposition ou de combustion dangereux :	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composant	CAS	LC50 (4hr) inh, rat	DL50 (Orale, rat)	DL50 (cutané, lapin)
Xylene sulfonate de sodium	1300-72-7	Non disponible	7200mg/kg	>2000mg/kg
Méthyl dipropylène ether glycol	34590-94-8	> 661 ppm	5135 - 5660 mg/kg	9500 mg/kg
Alcools éthoxylés C7-C21	68991-48-0	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Métasilicate de sodium	1344-09-8	Non disponible	1153 mg/kg ; 770 mg/kg souris	>4640mg/kg (rat)
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Non disponible	Non disponible	Non disponible
EthylDiamine Tetra acétate Sodium	60-00-08	Non disponible	> 2000 mg/kg	Non disponible
Alkyl Alcool éthoxylés C9-C11	68439-46-3	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Effet d'une exposition aiguë :				
Yeux :	Peut causer des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.			
Peau :	Peut causer des brûlures chimiques.			
Inhalation :	Nocif en cas d'inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires.			
Ingestion :	Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.			



FICHE SIGNALÉTIQUE

HERTEL PRO

NETTOYANT DEGRAISSANT 375

Date effective :06-Avril-2016

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (SUITE)	
Sensibilisation à la matière :	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Effet chroniques	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Statut de cancérogène :	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Effets sur la reproduction :	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Tératogénicité :	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Mutagénicité :	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Substances synergiques :	Non disponible

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES			
Écotoxicité : En raison du pH élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.			
Persistance et dégradabilité	Non disponible	Toxicité aquatique	Non disponible
Bioaccumulation /accumulation	Non disponible	Coefficient de partage	Non disponible
Mobilité dans l'environnement	Non disponible	Information sur l'évolution des produits chimiques	Non disponible
Effets sur l'environnement	Non disponible	Autres effets adverses	Non disponible

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	
Instructions relatives à l'élimination des résidus :	Détruire conformément à tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables.
Déchets des résidus / produits non utilisés :	Non disponible
Emballages contaminés :	Non disponible

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT				
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada) :				
Appellation réglementaire adéquate :	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A (Hydroxyde de Sodium)			
Classe de danger :	8	Groupe d'emballage :		III
Numéro UN :	UN3266	Disposition particulières :		16
Exceptions liées au conditionnement	Quantité limitée 5L			

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION		
Règlements fédéraux canadiens : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.		
Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients :		
Métasilicate de sodium	1344-09-8	1%
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1%
Ethyl Diamine Tetra acétate de Sodium	60-00-4	1%
Classement SIMDUT :	Catégorie D-Division 2A Catégorie E Matière corrosive	
Situation SIMDUT :	Contrôlé	
L'étiquetage SIMDUT :		
État de l'inventaire canadien : Tous les composants du produit sont répartis dans la liste des substances intérieures (LIS), dans la liste de substances extérieures (LES) ou exemptes.		



FICHE SIGNALÉTIQUE

HERTEL PRO

NETTOYANT DEGRAISSANT 375

Date effective :06-Avril-2016

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS	
Échelle HMIS;	0- Minimal 1-Faible 2-Modéré 3-Grave
	Santé : 3 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0
Clause d'exonération de Responsabilité : Les informations contenues par cette fiche signalétique sont offertes à titre de conseil et d'orientation en cas d'exposition à ce produit. Lavo Inc. n'assume aucune garantie ou représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité des données et n'assume aucune responsabilité explicite ou implicite pour des dommages reliés à ceux-ci. Les utilisateurs devraient faire leurs propres essais afin de déterminer l'applicabilité des renseignements pour un usage spécifique du produit. Les données contenues par cette fiche signalétique ne s'appliquent à aucun autre produit ou processus.	
Autres informations : Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document. Références : fiches signalétiques des matières premières des fournisseurs. Réglementation SIMDUT.	
Préparé par :	LAVO Inc. 11900 Boul. Saint-Jean Baptiste Montréal, QC, Canada H1C 2J3 Téléphone : 1- 800-361-6898 www.lavo.ca
Date d'émission : 06-Avril-2016	Prochaine révision : Avril-2019